



Fin de cdd pas e de courrier de renouvellement

Par **Piat**, le **01/08/2017** à **17:47**

Bonjour actuellement en cdd pour une mairie e tant qu'auxiliaire de puériculture ...mon contrat se termine le 31 août . Sur contrat i est stipuler que la mairie devait me prévenir d'une éventuelle renouvellement le 1er jour du mois avant la date de fin (soit le 1 et août) et au jour d'aujourd'hui je n'ai aucune nouvelle ma question est la suivante comme je n'ai pas de nouvelle est ce que je peux arrêter cet emploi le 31 août puisque le délai de prévenance n'a pas été respecter? Pole emploi me dit que cela risque d'être assimiler à une démission donc pas de chômage . Mais je ne vois pas pourquoi ce serait une démission puisque je n'ai pas eu de courrier ou mail m'indiquant un renouvellement .

Par **P.M.**, le **01/08/2017** à **18:06**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...